

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 28 février 2005

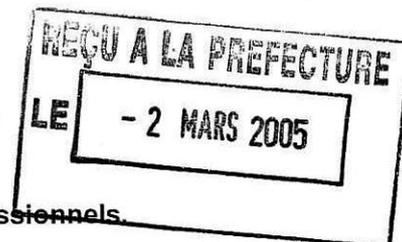
N° 2005-4

| | | |
|-----------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : | 18 | L'an deux mil cinq, le 28 février à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 11 | |
| Date de la convocation : | 18 février 2005 | |

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, SAUTEDE et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROGER et ROSET.

Assistaient à la séance : MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte),
Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général).



OBJET : Mise en place d'une commission de prévention des risques professionnels.

Le Président rappelle qu'en matière d'hygiène et de sécurité et de prévention des risques professionnels, les collectivités locales sont soumises aux différentes dispositions du Code du Travail concernant notamment :

- la désignation d'un agent chargé d'une fonction d'inspection,
- l'élaboration d'un « document unique » constituant un inventaire des risques.

Par délibération du 8 juillet 2004, le Comité Syndical a confié ces 2 missions au Centre de Gestion.

Dans le cadre de ces missions, le Centre de Gestion propose à chaque collectivité de créer une commission spéciale (commission de prévention des risques professionnels) chargée de favoriser et de suivre les différentes actions à mener.

Le Président propose donc de constituer cette commission, d'en désigner le ou les membres.

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver la mise en place d'une commission de prévention des risques professionnels dont la composition est fixée à un seul membre ;
- de désigner à cet effet M. MOIGNARD.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE - 2 MARS 2005
ET DE SA PUBLICATION LE - 2 MARS 2005
Montauban, le - 4 MARS 2005

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

